

Stage d'observation en milieu professionnel (80 heures): mise en scène et/ou scénographie et/ou costumes

4.00 crédits

Q1 ou Q2



Cette unité d'enseignement n'est pas accessible aux étudiants d'échange !

Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Préalables	/
Thèmes abordés	/
Acquis d'apprentissage	A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de : L'étudiants choisit un stage d'observation ou d'assistanat actif à la mise en scène en milieu professionnel. Il s'agit d'acquérir une connaissance, par l'observation et la pratique, du travail concret qui conduit, sur le plateau, à la réalisation d'une oeuvre scénique.
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	L'évaluation du stage repose sur 3 éléments: 1. La rédaction d'un rapport écrit envoyé, par voie électronique, à la directrice des stages au plus tard 5 jours avant l'évaluation orale. Ce rapport écrit ne doit pas excéder 15 pages. Il rend compte du contenu du stage (tâches réellement effectuées) et formule une analyse critique et distanciée de l'expérience, qu'il s'agisse d'un stage d'observation ou d'un stage actif. Ce rapport veillera, notamment, à problématiser l'une des dimensions observées au cours du stage (processus de création, options dramaturgiques, scénographiques, conception de la mise en scène, direction d'acteurs, éclairage, organisation du travail, relations publiques, communication, etc.). Les sources iconographiques et vidéos, entretiens réalisés avec le maître de stage ou autre complément pourront alimenter les annexes du rapport écrit. 2. L'évaluation orale. Lors de l'évaluation orale, l'étudiant présentera son rapport écrit à la directrice des stages qui l'amènera à développer certains points. Les notes, cahiers de bord réalisés au cours du stage, schémas, croquis, entretiens réalisés, photos, vidéos sont des supports qui peuvent alimenter richement l'évaluation orale. Les évaluations orales des stages se déroulent durant les sessions d'examens. 3. Le formulaire « Évaluation du stage » complété par votre maître de stage et remis à la directrice des stages avant l'évaluation orale (cf. "documents pour les stages") L'évaluation du stage donnera lieu à une note sur vingt établie par la directrice des stages qui tiendra compte des trois éléments mentionnés ci-dessus.
Autres infos	Le stagiaire est tenu d'indiquer les dates de représentations du spectacle à la directrice des stages afin qu'elle puisse assister à celui-ci avant l'évaluation orale. Le stage doit être effectué l'année académique où il est inscrit au programme annuel de l'étudiant-e. En milieu professionnel, l'interdiction du port de signes convictionnels prévue dans le règlement de travail, s'impose aussi aux stagiaires.
Faculté ou entité en charge:	ELAL

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en arts du spectacle	THEA2M	4		